

Type Diplôme : DIU

COMPOSANTE	Médecine	
MENTION	DIU Aptitude à l'expertise médicale	
Type de session :	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention

COMPENSATION

Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.

Obtention des UE

Examen écrit avec obtention à 10/20

Obtention du Semestre

Néant

Obtention de l'Année

Examen écrit en fin d'année, sous forme de questions rédactionnelles et/ou de QCM.

Si le candidat n'obtient pas 10/20, il a la possibilité de redoubler.

La présence aux cours n'est pas obligatoire pour pouvoir passer les examens. Si l'étudiant n'obtient pas les notes requises ils ne valident pas leur diplôme mais peuvent redoubler. Si l'étudiant ne se présente pas à l'examen il peut redoubler. Si l'étudiant obtient une note éliminatoire, il a la possibilité de redoubler.

Note éliminatoire

en dessous de 10/20

REDOUBLLEMENT

pas de rattrapage - réinscription possible sous condition du paiement de la nouvelle inscription.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

Type Diplôme : DU/DIU/DE

COMPOSANTE	Médecine			
MENTION	DIU Aptitude à l'expertise médicale			
Code diplôme		VDI		Parcours type
Code étape		VET		Libellé étape
Code semestre				

- Création
- Modification
- Renouvellement

MALUS / Max	Code Malus
Non assiduité	